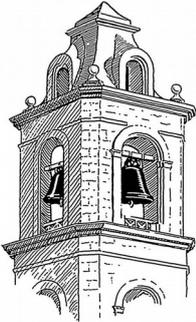


## HALLUIN – LILLE – VALENCIENNES



Le bulletin d'information de  
la section locale de l'UNSA Douanes – DR de Lille

### Valenciennes a bien mérité de la patrie !



*Telle la devise portée sur l'emblème de la ville, les agents de la division de Valenciennes sont déterminés à obtenir les moyens nécessaires et indispensables au bon fonctionnement du service douanier dans les arrondissements couverts par cette division.*

C'est ainsi que le 12 mars dernier, réunis en assemblée, les personnels avaient voté l'organisation d'un rassemblement devant la sous-préfecture de Valenciennes afin de dénoncer le niveau insuffisant des moyens matériels et humains, ainsi que la perte de missions prévisibles au bureau principal de Valenciennes.

Le sous-préfet de Valenciennes a voulu recevoir l'intersyndicale CFDT, CGT, CFTC et UNSA Douanes dans les 48 heures qui ont suivi notre demande.

Le rendez-vous a donc été fixé au jeudi 21 mars. L'entretien a duré près d'une heure trente. Les représentants des syndicats ont pu expliquer en détail la situation des services, même si le sous-préfet nous a semblé avoir déjà une bonne maîtrise des implantations douanières dans le valenciennois et ses arrondissements voisins.

Nous avons abordé principalement :

- **Le manque de moyens et d'effectifs en surveillance, notamment à St Aybert où seuls 3 chefs d'équipe sont opérationnels.**
- **La présence d'à peine 100 agents SU pour couvrir l'A2 et l'ensemble des axes secondaires pour rallier la Belgique.**
- **Le manque de personnels et le besoin de renouveler le matériel notamment pour IDS et Cambrai.**

Les échanges ont été plus nombreux **au sujet du bureau principal de Valenciennes, liés à l'inquiétude de voir les effectifs encore s'effondrer dans ce bureau.** A terme le PGP serait menacé de disparaître. De fait, le bureau risquerait d'être déclassé ce qui entraînerait des conséquences importantes sur l'activité des entreprises locales.

Nos interventions ont également porté sur le pôle CI, dont le niveau d'effectifs actuel rend quasi impossible la mise en œuvre de contrôles, notamment pour les CODAF.

Le sous-préfet s'est montré accessible et très à l'écoute de nos arguments, en particulier sur le besoin d'un service douanier fort sur notre territoire, ce qui favorise le maintien ou l'implantation de grandes entreprises comme Toyota, Columbia, Babyliiss et autres.

Il partage notre point de vue sur le fait que le Nord est un département unique de par sa démographie et sur le fort potentiel de nos quatre arrondissements, qui pourrait justifier la pérennisation d'un bureau de pleine compétence.

**Nous avons donc demandé que les emplois de référence (ER) au bureau de Valenciennes soient augmentés pour les situer dans une fourchette pérenne de 23 à 25 ER. Toujours en termes d'emplois, nous avons réclamé que le niveau d'effectifs réels corresponde à celui des ER dans les autres services de la division.**

En outre, un renfort d'agents sera nécessaire après la mise en œuvre effective du Brexit.

Ce rendez-vous a certes été encourageant, le préfet n'exclut pas de nous revoir d'ailleurs, mais cela n'est qu'un élément de notre plan d'action pour les services douaniers de la division de Valenciennes.

### **Les agents sont mobilisés !**

Le samedi 23 mars, plus de 30 agents sont venus devant la sous-préfecture pour montrer leur volonté d'avoir un service douanier efficace et pérenne dans le valenciennois.

Dans une ambiance calme et posée, les agents des deux branches se sont retrouvés afin d'échanger sur les situations de chaque service et pour écouter le récit de la rencontre avec le sous-préfet,

comme cela est rapporté dans les colonnes d'un quotidien local :

<http://www.lavoixdunord.fr/556788/article/2019-03-23/les-douaniers-mobilises-pour-denoncer-la-baisse-d-effectif>



### **Des politiques sensibilisés**

Le lundi 25 mars, l'intersyndicale locale a été reçue par les sénateurs du Nord. Cette rencontre pendant près de deux heures, nous a permis d'exposer la situation du service douanier dans le département du Nord et plus particulièrement dans le valenciennois.

**Les sénateurs ont fait le constat d'un manque global d'effectifs dans le Nord, qui limite les capacités de la douane à surveiller la frontière avec la Belgique, une zone qu'ils estiment pourtant sensible aux différents trafics de fraude.**

Nous avons rappelé les circonstances qui ont conduit le gouvernement de l'époque à maintenir la brigade de St Aybert alors qu'elle était menacée de fermeture en 2015 ; ce qui démontre bien l'utilité des brigades dans nos territoires.

D'autres brigades, comme celles de Lille (Mons-en-B.) ou Hirson, n'ont malheureusement pas survécu à la logique de concentration et de réduction des coûts de fonctionnement, voulue par nos dirigeants.

C'est un fait, les moyens à mettre en œuvre à proximité des frontières doivent être à la hauteur des enjeux de sûreté et de sécurité pour le pays. Malgré le courage et le dévouement des agents SU en place, l'État ne leur met pas suffisamment de moyens humains et matériels à disposition.

**Une réalité qui a semblé perturber nos parlementaires.**

Pour ce qui est des opérations commerciales, nous leur avons fait la démonstration du « **dumping douanier** » auquel se livrent les différents Etats Membres afin d'attirer le trafic commercial sur leur territoire. Notre département y est fortement exposé de par sa proximité avec Anvers et Rotterdam.

Ils ont également déploré le manque d'harmonisation entre les EM pour ce qui concerne la fraude fiscale. L'Union Européenne ne se saisit pas d'un dossier majeur : **la fraude à la TVA**. Quant à la France, si elle dispose d'outils efficaces pour enquêter, ils regrettent que cela ne soit pas une priorité. (notons qu'une police fiscale est en cours de création mais là encore la question des effectifs reste insuffisante).

### **Valenciennes martyrisée**

Concernant la division de Valenciennes, nous avons expliqué que plusieurs services souffrent d'un déficit chronique de personnels, dont l'effectif réel est situé en deçà des Emplois de Référence (ER).

La situation la plus alarmante concerne le Bureau Principal de Valenciennes. Ce dernier n'est certes même plus en déficit d'agents, puisque son niveau d'ER a été réduit de plus de 35% en cinq ans pour passer de 31 postes en 2014 à 20 en 2019. Une véritable hémorragie !

**Valenciennes est laissé pour compte au motif principal que nos dirigeants ont établi la norme d'un bureau principal par département.** Sans vouloir être présomptueux, en comparaison avec d'autres départements situés à l'intérieur des terres et dont la densité de population est bien moindre, le postulat de notre direction pose problème pour le Nord.

Notre département, qui est le plus peuplé de France, recense trois bureaux principaux à Lille, Dunkerque et Valenciennes. Si les deux premiers ne sauraient être remis en cause pour des raisons légitimes, celui de **Valenciennes est en passe d'être sacrifié.**

Cette logique est pourtant bien contestable : les circonscriptions de Valenciennes, Douai, Cambrai et Avesnes-sur-Helpe comptent près d'un million d'habitants. D'importants groupes ont choisi de s'y implanter pour leur positionnement stratégique et la proximité d'un bureau de douanes de pleine compétence, capable de les accompagner dans leurs procédures.

De fait, ce désengagement de l'Etat aura des conséquences sur le développement économique local. Le retrait d'un service douanier de proximité entraînerait à coup sûr le transfert des activités de dédouanement de nombreuses sociétés vers Anvers ou Rotterdam.

**En conclusion, les sénateurs demanderont au gouvernement la pérennité des services en place dans le département, une augmentation de 100 ETP pour tout le département du Nord, afin de combler les ER manquants mais également de renforcer tous les services sous-calibrés et surtout le maintien de Valenciennes en Bureau Principal en préservant le PGP, les CI et la supervision.**

Prochaine réunion de l'intersyndicale le jeudi 28 mars 2019 à Marly.

## Les cotisations UNSA Douanes 2019

Grades ou situation	Montant annuel 2019	Montant annuel après déduction fiscale	Coût mensuel après déduction fiscale
Stagiaire	22 €	7 €	0,58 €
Agent « Contractuel »	27 €	9 €	0,75 €
Agent de Constatation	65 €	23 €	1,92 €
ACP2	78 €	26 €	2,17 €
ACP1	84 €	29 €	2,42 €
Contrôleur 2 <sup>nd</sup> classe	89 €	30 €	2,50 €
Contrôleur 1 <sup>ère</sup> classe	95 €	32 €	2,66 €
Contrôleur Principal	101 €	34 €	2,83 €
Inspecteur	117 €	40 €	3,33 €
IR3	127 €	43 €	3,58 €
IR2	132 €	45 €	3,75 €
IR1	137 €	47 €	3,91 €
IP1/IP2	144 €	49 €	4,08 €
DSD2/DSD1	154 €	51 €	4,25 €
DI/DR/DF	175 €	58 €	4,83 €
Administrateur civil	218 €	74 €	6,16 €
Retraités Catégorie C	33 €	11 €	0,91 €
Retraités Catégorie B	40 €	13 €	1,08 €
Retraités Catégorie A	46 €	15 €	1,25 €



Gestion en ligne

Gérez votre adhésion et payez votre cotisation en ligne !



Section Locale UNSA DOUANES de LILLE (DR)

téléphone local : 06.82.11.34.81

courriel: [unsa-lille@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsa-lille@douane.finances.gouv.fr)

« La drève 59 » est le bulletin d'information de la section locale des douanes de Lille (DR) imprimé au local UNSA Douanes.

## Fonction Publique : appel commun à la mobilisation le 27 mars et le 9 mai



Les organisations syndicales CFTC, CGC, CGT, FAFP, FSU, Solidaires, UNSA Fonction publique affirment de nouveau leur attachement aux valeurs du service public et à une Fonction publique au service de toutes et tous, porteuse de l'intérêt général.

Elles appellent les agents publics :

- à se rassembler devant les préfectures le 27 mars, jour de la présentation du projet de loi au conseil des ministres ou à Paris, place Chassaing-Goyon entre 12 et 14h ;
- à faire du jeudi 9 mai une étape forte par une journée d'action et de grève.

Depuis de nombreux mois, en dépit de leurs revendications et propositions, elles constatent que le pouvoir exécutif poursuit une politique néfaste pour la population, pour les missions publiques et pour les agent·e·s. Le gouvernement pratique le double langage en prônant la modernisation de la Fonction publique et le respect des agent·e·s public·que·s, alors même qu'il ne revalorise pas leur rémunération, qu'il supprime des postes et veut affaiblir leurs droits et garanties.

Les personnels, avec leurs organisations, n'acceptent toujours pas le gel de la valeur du point d'indice et les pertes considérables de pouvoir d'achat, le rétablissement du jour de carence et les 120 000 nouvelles suppressions d'emplois envisagées.

À de multiples reprises, nos organisations se sont opposées à ces mesures et ont mis sur la table des propositions alternatives.

Poursuivant leur passage en force, toujours sans écouter les organisations syndicales, le Président de la République et le gouvernement comptent faire adopter au Parlement, d'ici au début de l'été, une loi dite de transformation de la fonction publique dont nombre de dispositions ont une portée très grave tant pour les agent·e·s et les citoyen·ne·s que pour l'avenir de la Fonction publique.

Il en est ainsi, par exemple, de la mise en place d'une instance unique en lieu et place des comités techniques et CHSCT, instance qui va diluer et amoindrir les actions dans des domaines essentiels de la sécurité et de la vie au travail. C'est aussi le cas avec la suppression des compétences des CAP en matière de promotion et de mobilité, mesure qui va favoriser une gestion opaque et priver les personnels de recours contre l'arbitraire.

Avec le recours accru à tous les niveaux au contrat, c'est l'égalité d'accès aux emplois publics et les garanties de neutralité de l'agent public qui sont menacées, tandis que la précarité sera encore aggravée avec des contrats de mission à durée déterminée pouvant être rompu à tout moment.

Après des communiqués unitaires, après le boycott des Conseils Supérieurs et du Conseil Commun convoqués dans des conditions peu respectueuses des organisations syndicales, après que toutes les organisations représentatives de la Fonction publique aient donné un avis défavorable au projet de loi dit de transformation de la fonction publique, les organisations CFTC CGC CGT FAFP FSU Solidaires UNSA réaffirment leur volonté de mettre en œuvre un processus de mobilisation inscrit dans la durée pour exiger du gouvernement qu'il retire ce projet de loi et qu'il ouvre enfin des négociations sur de nouvelles bases.

Elles confirment leur engagement dans l'organisation de rassemblements devant les préfectures le jour du passage du projet de loi au Conseil des ministres le 27 mars et à Paris, place Chassaing-Goyon entre 12 et 14h.

Elles se reverront le 8 avril afin de poursuivre la mise en œuvre de ce processus. D'ores et déjà, elles appellent les agent·e·s à faire du jeudi 9 mai une étape forte de ce processus par une journée d'action et de grève.

Paris le 20 mars 2019